



COMMISSION
DES RELATIONS
AVEC LES CITOYENS

Consultation générale
et auditions publiques
sur le cahier de consultation
intitulé : La planification
de l'immigration au
Québec pour la
période 2026-2029

OBSERVATIONS ET
RECOMMANDATIONS



Les collaborateurs de la Commission des relations avec les citoyens

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Ann-Philippe Cormier
Carlos Uriel Osorio León

SERVICE DE LA RECHERCHE

Lucie Arbour
Marie-Pier Bouchard
Danielle Simard

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des relations avec les citoyens, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Ann-Philippe Cormier

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Sans frais : 1 866 337-8837

Courrier électronique : crc@assnat.qc.ca

Ce document est mis en ligne dans la section « *Travaux parlementaires* » du site Internet de l'Assemblée nationale : <https://www.assnat.qc.ca>

Dépôt légal – novembre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : Imprimé : 978-2-555-02525-7
PDF : 978-2-555-02526-4

Les membres de la Commission et autres parlementaires ayant participé

M^{me} Lecours (Les Plaines), présidente

M. Morin (Acadie), vice-président

M^{me} Blais (Abitibi-Ouest)

M^{me} Bogemans (Iberville)

M. Boissonneault (Arthabaska)

M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)

M. Bouazzi (Maurice-Richard)

M^{me} Caron (La Pinière)

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion)

M. Fortin (Pontiac)

M. Gagnon (Jonquière)

M. Lemieux (Saint-Jean)

M. Lévesque (Chauveau)

M^{me} Picard (Soulanges)

M^{me} Poulet (Laporte)

M. Roberge (Chambly)

M^{me} Schmaltz (Vimont)

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE.....	1
MANDAT DE LA COMMISSION	2
SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS	3
Seuils d’immigration et capacité d’accueil.....	3
Intégration et régionalisation	5
Connaissance du français et francisation	6
Immigration économique et travailleurs étrangers temporaires.....	6
Étudiantes et étudiants internationaux.....	8
LISTE DES OBSERVATIONS	10
LISTE DES RECOMMANDATIONS	13
ANNEXE I – LISTE DES PERSONNES ET DES GROUPES QUI ONT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION.....	15
ANNEXE II – SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION EN LIGNE	24
ANNEXE III – OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS REJETÉES PAR LA COMMISSION	32

CONTEXTE

Depuis 2004, la *Loi sur l'immigration au Québec* prévoit que le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration propose périodiquement au gouvernement des orientations pluriannuelles en matière d'immigration¹. Ces orientations présentent notamment la composition de l'immigration et le nombre de personnes admises pour la période visée. La Loi prévoit également que le ministre dépose ces orientations à l'Assemblée nationale afin qu'elles fassent l'objet d'une consultation générale en commission parlementaire². Une fois la planification pluriannuelle terminée, le ministre dépose annuellement un plan d'immigration à l'Assemblée nationale³. En vertu des changements introduits en 2024 par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, l'immigration temporaire est désormais considérée dans la planification de l'immigration⁴.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a déposé, le 5 juin 2025, le cahier de consultation intitulé [La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029](#) et le [Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec](#). Le cahier de consultation brosse le portrait de l'immigration au Québec et aborde plusieurs enjeux actuels comme le partage des compétences du fédéral et du Québec, la situation de la langue française ainsi que l'évolution de l'immigration humanitaire. Il présente aussi les actions gouvernementales mises en place ces dernières années, notamment pour contrôler le volume global de l'immigration. Enfin, il énonce les orientations de la planification pluriannuelle.

¹ *Loi sur l'immigration au Québec*, RLRQ, c. I-0.2.1., art. 3.

² *Ibid.*, art. 4.

³ *Ibid.*, art. 5.

⁴ *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, LQ 2024, c. 43, art. 1-3.



MANDAT DE LA COMMISSION

En vertu de l'article 146 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, la Commission des relations avec les citoyens a reçu le mandat d'organiser une consultation générale comprenant une consultation en ligne et des auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029*. Les auditions se sont déroulées du 1^{er} au 30 octobre 2025, à l'hôtel du Parlement.

Au total, les membres de la Commission ont entendu les témoignages de 88 personnes et organismes. Elle a reçu 140 mémoires, 26 commentaires, en plus d'obtenir les réponses de 979 personnes au questionnaire en ligne. Les membres de la Commission tiennent à remercier toutes les personnes et les organisations qui ont participé aux consultations. Les résultats de la consultation en ligne sont présentés à l'annexe II.

Conformément à l'article 176 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, la Commission s'est réunie en séance de travail au terme des consultations afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations qu'elle entend formuler.

SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS

Pour la plupart des personnes entendues dans le cadre de la consultation sur la planification de l'immigration 2026-2029, la détermination des seuils migratoires repose sur une série de facteurs interdépendants. Des intervenantes et des intervenants aux profils très variés – provenant entre autres des milieux économiques, syndicaux, communautaires, éducatifs et régionaux – se sont exprimés sur de nombreuses thématiques, telles que l'équilibre entre l'immigration temporaire et permanente, la situation du marché du travail, les besoins régionaux, l'accès au logement et aux services publics, ainsi que la vitalité du français. Plusieurs ont souligné l'importance de maintenir des passerelles vers la résidence permanente, notamment pour la main-d'œuvre étrangère temporaire et les étudiantes et étudiants internationaux diplômés. Enfin, des questions liées aux engagements humanitaires du Québec, aux délais de réunification familiale et au partage des responsabilités avec le gouvernement fédéral ont été soulevées.

La section ci-après présente une synthèse des thèmes abordés par les témoins pendant les auditions publiques. Sans être exhaustive, elle brosse en quelques lignes un portrait général des principaux sujets ayant été soumis à l'attention des membres de la Commission.

Seuils d'immigration et capacité d'accueil

Pour la première fois, la planification de l'immigration du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration prévoit un seuil formel pour l'immigration temporaire. L'orientation 1 du cahier de consultation vise à réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec, notamment en ciblant une diminution d'environ 13 % du nombre de titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme des étudiants étrangers (PÉÉ). Parallèlement, le Québec interpelle le gouvernement fédéral afin qu'il resserre l'encadrement des admissions dans le Programme de mobilité internationale (PMI) ainsi que dans les demandes d'asile destinées au Québec. L'orientation 2 du cahier de consultation présente quant à elle trois scénarios d'immigration permanente aux fins de la consultation publique. Chacun propose une diminution du nombre annuel d'admissions par rapport aux années antérieures, avec des seuils prévus à 25 000, 35 000 ou 45 000 personnes admises annuellement.

Selon les estimations de Statistique Canada, 565 452 résidentes et résidents non permanents étaient présents au Québec au 1^{er} janvier 2025. Dans ce contexte, la vaste majorité des intervenantes et intervenants entendus sont en faveur de prioriser ces personnes pour l'octroi de la résidence permanente, conformément à l'orientation 4 du cahier de consultation. Plusieurs



proposent d'augmenter temporairement les seuils d'immigration permanente pour diminuer, par un effet de vase communicant, le nombre de personnes immigrantes temporaires sur le territoire. Selon eux, cette régularisation permettrait de réduire la précarité, de favoriser l'intégration durable et de répondre aux besoins structurels du marché du travail. Quelques témoins avancent que l'État a une responsabilité morale envers les travailleuses et travailleurs temporaires recrutés à l'étranger qui sont établis depuis plusieurs années au Québec et occupent des emplois associés à des besoins permanents.

Plusieurs intervenantes et intervenants sont en outre favorables à une réduction du nombre de nouvelles admissions de personnes détenant un statut temporaire. Quelques tenants de ce point de vue souhaitent que le gouvernement du Québec puisse rapatrier des compétences en immigration, entre autres sur certains volets du PMI. D'autres recommandent de poursuivre les discussions avec le gouvernement fédéral pour réformer le système des demandes d'asile, notamment afin de favoriser une répartition plus équitable entre les provinces canadiennes.

Parmi les trois scénarios proposés pour l'immigration permanente, la majorité des intervenantes et des intervenants qui se sont prononcés sur la question privilégient le scénario de 45 000 admissions permanentes par année ou un scénario plus élevé. Plusieurs évoquent entre autres les effets potentiellement négatifs d'une réduction de l'immigration sur les objectifs économiques et démographiques du Québec.

Des intervenantes et intervenants rappellent qu'il faut davantage de données précises et accessibles pour soutenir la planification de l'immigration. Ils mentionnent aussi le besoin de maintenir une flexibilité permettant d'ajuster les seuils en fonction de l'évolution du marché du travail et de la capacité d'accueil. Ils conçoivent cette capacité comme étant modulable en fonction des besoins et des sommes qu'on souhaite y consacrer. La capacité d'accueil n'est d'ailleurs pas un concept qui fait l'unanimité pour éclairer la prise de décisions, certains soulignant l'absence de définition claire et rigoureuse de celui-ci. D'autres ajoutent que les personnes immigrantes contribuent elles-mêmes à la capacité d'accueil en occupant des emplois essentiels dans les services publics.

Plusieurs intervenantes et intervenants expriment en outre des préoccupations relatives aux conséquences de la réduction des seuils sur les délais d'attente dans le traitement des demandes, craignant un effet de goulot d'étranglement. Lorsque le nombre d'admissions permanentes est limité, les personnes en attente de la régularisation de leur dossier le voient retardé, parfois de plusieurs années, ce qui peut engendrer beaucoup de détresse. Cette situation est particulièrement décriée par les organismes de défense des droits des personnes immigrantes dans les cas de réunification familiale et d'immigration humanitaire. Des intervenants et

intervenantes recommandent donc d'exclure ces catégories des seuils globaux afin d'éviter que la réduction des admissions permanentes ne se traduise par des délais jugés inacceptables. Plusieurs rappellent l'importance de respecter les obligations internationales en matière humanitaire et de perpétuer l'engagement historique du Québec à cet égard.

Quelques témoins sont quant à eux en faveur d'une réduction des seuils d'immigration permanente, estimant que la capacité d'accueil du Québec est dépassée. Selon eux, la croissance rapide de l'immigration au cours des dernières années a exercé une pression accrue sur le logement et les services publics, comme la santé et l'éducation. Une telle augmentation pourrait également nourrir une certaine résistance à l'immigration dans la société d'accueil et effriter la cohésion sociale. De plus, ils soutiennent que la hausse récente n'a pas permis de résoudre durablement la pénurie de main-d'œuvre, puisqu'elle a fait grossir l'économie, créant ainsi de nouveaux besoins. Certains affirment aussi que l'accroissement de l'immigration a contribué à la baisse marquée de l'usage du français, notamment dans la région métropolitaine.

Intégration et régionalisation

La majorité des intervenantes et intervenants affirme qu'une intégration durable repose sur une offre de services accessible et adaptée aux parcours migratoires. La bonification et le financement accru de services en matière de francisation, d'aide juridique, d'employabilité, de logement, de santé et d'éducation leur paraissent nécessaires. Ils souhaitent également un meilleur soutien des organismes œuvrant auprès des personnes immigrantes et des collectivités locales, qui peuvent adapter leurs interventions aux réalités territoriales et favoriser l'enracinement durable des personnes nouvellement arrivées. En outre, des témoins du milieu économique et du réseau de l'enseignement supérieur font ressortir leur contribution à l'inclusion des personnes immigrantes qu'ils accueillent, par l'offre de diverses ressources d'accompagnement et d'intégration.

D'autres rappellent que l'arrivée rapide et en grand nombre de personnes immigrantes peut constituer un frein à leur bonne intégration à la société québécoise. Ils mettent de l'avant l'importance de la participation à la culture commune comme vecteur d'enracinement et encouragent les initiatives favorisant la mixité entre personnes immigrantes et de la société d'accueil.

Les tenants de la régionalisation de l'immigration la présentent comme un facteur qui favorise une intégration durable, en français. Cependant, elle doit s'accompagner de ressources suffisantes pour assurer un accueil de qualité aux personnes qui s'établissent en dehors des grands centres. De nombreux acteurs régionaux soulignent la nécessité de maintenir des flux migratoires



permettant de répondre aux défis démographiques et de préserver la vitalité socioéconomique des régions.

Plusieurs souhaitent que la régionalisation devienne un pilier de la planification de l'immigration, avec une stratégie et des mécanismes concrets pour augmenter la proportion de personnes immigrantes s'établissant en région. Selon eux, les politiques d'immigration doivent s'adapter aux réalités régionales, en tenant compte de la capacité d'accueil et des besoins spécifiques à chaque territoire, en collaboration avec les collectivités locales.

Connaissance du français et francisation

Une forte majorité d'intervenantes et intervenants adhère aux principes de l'orientation 3 du cahier de consultation, qui vise à ce que les personnes immigrantes permanentes et non permanentes aient une bonne connaissance du français. Ces participantes et participants indiquent par ailleurs que les personnes immigrantes, particulièrement celles originaires de pays francophones ou ayant étudié au Québec, peuvent contribuer à la revitalisation du français au Québec et contrer son déclin dans certaines régions. Quelques-uns recommandent d'ailleurs de donner la priorité aux personnes possédant une bonne connaissance du français pour immigrer au Québec.

Plusieurs plaident toutefois pour que les exigences linguistiques s'adaptent au contexte et au statut d'immigration et que l'atteinte de la cible de connaissance du français s'appuie sur des mesures souples et inclusives. Certains recommandent à cet égard d'abaisser le niveau requis de connaissance du français pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

De nombreuses personnes entendues lors des auditions ont demandé un rehaussement du financement et une bonification des services de francisation, en collaboration avec les partenaires du milieu. Elles réclament un meilleur accès à ces services ainsi que des évaluations du niveau de compétence en français qui sont conçues et adaptées au Québec. Plusieurs soutiennent que l'apprentissage du français devrait être mieux arrimé aux réalités du marché du travail. Ils proposent d'offrir davantage de cours dans les entreprises ainsi que des formats flexibles qui tiennent compte des différents horaires de travail. Ils souhaitent que la connaissance du français soit un levier d'intégration réussie, adéquatement soutenu, plutôt qu'un facteur d'exclusion.

Immigration économique et travailleurs étrangers temporaires

Le cahier de consultation montre que le marché du travail québécois est toujours favorable aux chercheuses et aux chercheurs d'emploi dans certains secteurs, mais signale une augmentation

du taux de chômage, particulièrement chez les jeunes de 15 à 24 ans et les personnes ayant immigré pendant la dernière année. En outre, des facteurs démographiques, comme le vieillissement de la population, ainsi que des facteurs économiques, comme les incertitudes entourant le commerce international, continuent de soulever des préoccupations quant aux perspectives de croissance économique.

Plusieurs intervenantes et intervenants du milieu économique soutiennent l'orientation 5 du cahier de consultation, qui vise à maintenir une forte proportion d'immigration économique dans les admissions permanentes, afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques priorités de l'économie québécoise. La reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes est identifiée comme un moyen essentiel de valoriser leur expérience professionnelle et faciliter leur intégration sur le marché du travail. Favoriser l'immigration d'affaires est aussi vu comme un levier pour stimuler l'économie. Par ailleurs, la nécessité pour les entreprises de pouvoir compter sur une planification prévisible des politiques publiques en matière d'immigration a été soulignée à de nombreuses reprises.

Plusieurs ont souligné la pénurie de main-d'œuvre persistante dans certains secteurs, dont le commerce au détail, l'activité manufacturière et l'industrie touristique, ainsi que dans les régions. L'automatisation et la main-d'œuvre étudiante ne suffisent pas à combler tous les besoins à elles seules. L'immigration, notamment par le biais de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, est présentée comme une solution indispensable pour maintenir les opérations. Or, quelques personnes entendues s'inquiètent d'une potentielle dépendance à une main-d'œuvre étrangère peu qualifiée, qui risque, selon eux, de se faire au détriment de gains de productivité liés à l'innovation.

Le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires est néanmoins souvent décrit comme une mesure de dernier recours, exigeante en temps et en ressources pour les entreprises. Les récentes restrictions au PTET – dont la réduction du seuil d'embauche à 10 %, la limitation des permis à un an et la contraction de la liste des postes admissibles – sont perçues comme un frein à la performance des entreprises et à la stabilité de la main-d'œuvre. Certains évoquent également les risques de fermetures, particulièrement pour les entreprises en région. En réponse, plusieurs intervenantes et intervenants demandent l'adoption d'une clause de droit acquis, dite « clause grand-père », pour exclure du plafonnement la main-d'œuvre étrangère temporaire déjà en poste, ou encore un moratoire sur les nouvelles restrictions au PTET.

L'octroi du statut de résident permanent aux travailleuses et travailleurs temporaires déjà présents est aussi une solution envisagée pour réduire la dépendance à une main-d'œuvre temporaire. Plusieurs témoins, issus notamment du milieu économique, insistent sur l'importance de prioriser



les personnes ayant acquis une expérience professionnelle significative, qui travaillent dans des secteurs en pénurie récurrente de main-d'œuvre et qui sont déjà intégrées dans les régions. Ils soulignent également que la résidence permanente offre une stabilité essentielle pour les entreprises, favorise la rétention de la main-d'œuvre et permet une meilleure planification des investissements. Toutefois, le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) fait l'objet de critiques de la part de certaines parties entendues, qui estiment que les critères de sélection défavorisent les personnes occupant des emplois peu qualifiés, pourtant essentiels et difficiles à pourvoir. Des intervenantes et intervenants ont exprimé le souhait de voir relancer le volet Travailleurs étrangers temporaires du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), perçu comme une voie efficace vers la résidence permanente.

Des préoccupations sont aussi soulevées sur les conditions de travail associées aux statuts temporaires sur le marché du travail. Le recours aux permis de travail fermés, en particulier, expose les travailleuses et travailleurs à un risque accru d'abus, qui en amène certains à réclamer son abolition.

Étudiantes et étudiants internationaux

Plusieurs intervenantes et intervenants du milieu de l'éducation craignent les effets de l'orientation 1 du cahier de consultation, qui vise à réduire le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec, dont les titulaires de permis dans le PÉÉ. Ils soulignent que les étudiantes et étudiants internationaux, particulièrement ceux des cycles supérieurs, ainsi que le personnel enseignant recruté à l'étranger, jouent un rôle fondamental dans la vitalité de la recherche et de l'innovation et contribuent au rayonnement du réseau universitaire québécois. Dans certains cas, particulièrement en région, la présence d'étudiantes et d'étudiants internationaux participe au maintien de l'offre de cours et de programmes. Une baisse de leur effectif entraînerait des conséquences significatives sur la capacité des universités à remplir leur mission et à soutenir le développement des régions qu'elles desservent.

Une majorité de représentantes et représentants du milieu de l'enseignement supérieur constatent avec inquiétude une chute du nombre de demandes d'admission d'étudiantes et d'étudiants étrangers depuis l'instauration de nouvelles mesures encadrant leur venue sur le territoire. Ces porte-parole demandent plus de prévisibilité et qu'un message positif soit transmis afin de rétablir l'attractivité du Québec dans un contexte de forte compétitivité internationale. Il est recommandé d'adopter des seuils suffisamment élevés et de réviser, voire d'abolir, le système de quotas sur les certificats d'acceptation du Québec (CAQ) pour études, jugé mal adapté aux

réalités du milieu de l'enseignement supérieur. Plusieurs réclament que la population étudiante des cycles supérieurs et les renouvellements de CAQ soient exclus des quotas.

De nombreux témoins recommandent en outre de maintenir et de bonifier les voies de passage accélérées à la résidence permanente aux étudiantes et étudiants diplômés internationaux. Ils affirment que ces derniers sont parmi les meilleurs candidats à la résidence permanente puisqu'ils sont qualifiés, francisés et déjà bien intégrés à leur communauté d'accueil. Une majorité d'entre eux réclament le rétablissement du volet Diplômés du Québec du PEQ, tel qu'il existait dans sa forme antérieure, ou la mise en place de tout autre programme offrant des conditions aussi favorables et adaptées que le PEQ. Les exigences actuelles du PSTQ sont généralement vues comme étant peu adaptées au profil étudiant, notamment l'obligation d'une expérience de travail post-diplôme.



LISTE DES OBSERVATIONS

Au terme de ses travaux, la Commission formule les observations suivantes :

1. Les permis de travail fermés causent un préjudice pour les personnes immigrantes, lors de fermetures d'entreprises, et il y a lieu de travailler à la mise en place de permis de travail ouverts afin de permettre au travailleur de se relocaliser.
2. Dans certaines catégories d'immigration, notamment en matière de regroupement familial et de gens d'affaires, le Québec a un inventaire important de demandes à traiter.
3. Les travailleurs temporaires ont une importance capitale pour le maintien et le développement des entreprises en région dans plusieurs secteurs, notamment le manufacturier, en transformation alimentaire et dans les secteurs touristiques.
4. Au 1^{er} janvier 2025, selon Statistique Canada, le nombre total d'immigrants non permanents s'élevait à 565 452 personnes. Parmi eux, 200 495 relèvent du Québec : 72 405 étaient des travailleurs étrangers temporaires et 128 090 des étudiants internationaux. Dans les 364 957 résidents non permanents restants qui relèvent du fédéral, 179 017 étaient des demandeurs d'asile, et 185 940 étaient des titulaires d'un permis de travail dans le Programme de mobilité internationale.
5. La hausse du nombre de travailleurs temporaires a créé une dépendance au sein des entreprises, ralenti leur productivité et freiné leur transition vers l'automatisation.
6. Le nombre de demandeurs d'asile accueillis au Québec est supérieur au poids démographique de la province au sein du Canada.
7. L'augmentation exponentielle de l'immigration a contribué à la crise du logement, accentué la pression sur les services publics et participé au recul du français.
8. L'immigration soutenue des dix dernières années a engendré d'importants défis en matière d'intégration.
9. Pour la première fois, le gouvernement du Québec inclut des orientations prenant en compte l'immigration temporaire. Plusieurs groupes ont noté cette intention du gouvernement comme étant une amélioration à la planification pluriannuelle, voire un ajout essentiel, et cela a été très bien accueilli.
10. Plusieurs groupes ont exprimé leurs opinions sur la cible de diminution dans les deux programmes sous le contrôle du Québec, le Programme des étudiants étrangers (PÉE) et le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Il a été mentionné que le PÉE et le PTET jouent un rôle dans la régionalisation de l'immigration en favorisant l'installation des nouveaux arrivants en région.

11. Parmi les groupes économiques, une hausse du seuil de travailleurs étrangers temporaires (TET) a souvent été mentionnée. Les établissements d'enseignement ont souvent exprimé leur opinion sur le seuil d'immigration temporaire, mais ils ont surtout parlé du décret de gestion des demandes dans le Programme des étudiants étrangers (PÉE) et des modalités d'application des quotas de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ).
12. Les groupes étaient au fait de l'existence du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) comme nouveau programme d'immigration permanente, et ils savaient que les premières invitations ont été faites en juillet 2025. Une certaine méconnaissance de la part des groupes quant à son fonctionnement a cependant été notée.
13. Les groupes reconnaissent que le PSTQ est un outil permettant d'arrimer les besoins économiques et régionaux du Québec, tout en respectant l'engagement du gouvernement en faveur de la vitalité de la langue française.
14. Les exigences de français modulées en fonction du volet (niveau 5 à l'oral pour le volet 2, niveau 7 à l'oral et 5 à l'écrit pour les volets 1 et 3) ont bien été accueillies. Néanmoins, certains groupes économiques et de droits des immigrants ont demandé une baisse des exigences de français pour permettre à un plus grand nombre d'individus de se qualifier au PSTQ.
15. Les groupes représentant des établissements d'enseignement ont insisté sur l'importance des étudiants étrangers pour la recherche et comme vecteur d'intégration et de régionalisation.
16. Le *Décret concernant la réception et le traitement des demandes présentées à titre d'étudiant étranger* a été au cœur des interventions des établissements, et il a été souvent proposé d'exclure les renouvellements de CAQ ou certains réseaux (public, universitaire, etc.) des quotas afin de faciliter la planification du recrutement dans les établissements d'enseignement.
17. Les changements récents dans les programmes autant fédéraux que ceux du Québec ont été identifiés comme des sources d'incertitude pour les étudiants étrangers, qui ont appliqué en moins grande quantité en 2025 qu'auparavant. Notons cependant que la diminution a commencé en septembre 2024, soit avant le dépôt de la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers* (projet de loi n° 74). Cet état de fait démontre bien que l'incertitude dénoncée est surtout le fait des annonces du gouvernement fédéral.
18. Il est important de noter, cependant, que le nombre total d'étudiants n'est pas en diminution en 2025 comparativement aux années précédentes.
19. La nouvelle exigence de français pour le PTET lors du renouvellement après trois ans, fixée au niveau 4 à l'oral, a été peu abordée, mais elle reçoit un accueil plutôt favorable. Cette mesure s'inscrit dans la volonté de contribuer à inverser le déclin du français et à assurer la pérennité de la langue au Québec, notamment dans les grands centres.



20. Francisation Québec entame sa troisième année d'existence avec un nombre record de personnes francisées en 2024-2025, soit 91 165 personnes, dont plus de la moitié sont des travailleurs étrangers temporaires. La flexibilité et la diversité de l'offre demeurent appréciées, bien que des bris de services survenus à l'automne 2024 aient entraîné un allongement des délais notamment dans certaines régions.
21. Une intégration réussie au marché du travail passe par l'accès à des emplois correspondant aux compétences des personnes immigrantes. Les efforts visant une meilleure reconnaissance des compétences sont encouragés. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de la reconnaissance des qualifications par les ordres professionnels, tout en exprimant le souhait d'un assouplissement des équivalences pour la reconnaissance des diplômes, afin de mieux concilier l'accès au marché du travail. Toutefois, il demeure essentiel que cette reconnaissance respecte le système québécois, afin de garantir des professionnels compétents et formés aux normes professionnelles et aux pratiques de travail du Québec.
22. Des groupes ont concédé que les services publics sont sous pression en raison de la croissance démographique, mais il n'y a pas de consensus sur une définition de la capacité d'accueil. Plusieurs acteurs ont signalé des indicateurs sous tension, tels que la demande de logements et la francisation. Un intervenant a ajouté une dimension parfois oubliée : la volonté d'accueil de la société québécoise. Il a aussi ajouté que les Québécois ont une préférence de plus en plus grande pour une diminution des seuils d'immigration, ce qui impacte l'intégration et l'acceptabilité des politiques publiques. Il a été suggéré que la capacité d'accueil soit définie en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.
23. La rétention et l'établissement durable des personnes immigrantes partout au Québec reposent sur un soutien constant aux politiques d'intégration. Les efforts visant une intégration culturelle, linguistique et économique harmonieuse doivent être encouragés et renforcés. Plusieurs groupes soulignent le rôle essentiel des programmes d'intégration dans leurs régions et considèrent ces initiatives comme indispensables. Ils expriment toutefois le souhait de bénéficier d'une plus grande autonomie et d'une reddition de comptes adaptée selon les différents programmes. La mixité des nouveaux arrivants avec la société d'accueil a été mentionnée comme un facteur d'intégration et un enjeu de plus en plus grand dans certaines écoles, particulièrement à Montréal.
24. La régionalisation de l'immigration demeure un levier essentiel pour répondre aux besoins de main-d'œuvre et soutenir la vitalité des régions. Les initiatives d'attraction, de rétention et de développement de communautés accueillantes sont reconnues et doivent être poursuivies.
25. De nombreuses préoccupations ont été soulevées quant aux délais de traitement et au gel temporaire des nouvelles demandes jusqu'en juin 2026. Les intervenants soulignent notamment l'importance d'atteindre des délais raisonnables afin de favoriser la réunification familiale.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Au terme de ses travaux, la Commission formule les recommandations suivantes :

1. QUE le gouvernement du Québec poursuive le dialogue, en collaboration avec les structures régionales – notamment les municipalités, les MRC, les établissements d’enseignement supérieur, les chambres de commerce et autres acteurs locaux – afin d’identifier les besoins économiques et territoriaux, de concevoir une offre d’intégration et de francisation adaptée aux réalités régionales, et ainsi favoriser une régionalisation plus efficace de l’immigration, au profit du Québec et de l’ensemble de ses régions.
2. QUE le gouvernement du Québec reprenne le contrôle de l’immigration économique en partenariat avec les régions.
3. QUE le gouvernement du Québec négocie sérieusement avec le gouvernement fédéral afin d’obtenir une clause de droit acquis (clause grand-père) pour les travailleurs étrangers temporaires actuellement au Québec.
4. QUE le gouvernement du Québec négocie sérieusement avec le gouvernement fédéral afin d’obtenir la pleine gestion du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI).
5. QUE le gouvernement du Québec se dote d’une stratégie claire et bonifiée avec les régions, pour faire face aux besoins découlant de l’accueil de toutes les catégories d’immigrants compte tenu des importants besoins en main-d’œuvre.
6. QUE le gouvernement du Québec tienne compte de la démographie afin d’assurer la croissance et l’occupation du territoire.
7. QUE le gouvernement du Québec travaille avec les chercheurs en milieu universitaire afin de définir la capacité d’accueil du Québec, basée sur des indicateurs clairs et transparents.
8. QUE le gouvernement du Québec intègre la régionalisation et la reconnaissance des besoins différenciés des territoires à la planification de l’immigration, de façon à soutenir le développement économique, culturel et social des communautés ainsi que l’intégration durable des personnes immigrantes.
9. QUE le gouvernement du Québec s’assure, dans le cadre de sa planification de l’immigration, de garantir l’accessibilité et la qualité des services de francisation pour la population déjà présente sur le territoire ainsi que pour les personnes qui s’y établiront, afin de favoriser une intégration en français durable et réussie.
10. QUE le gouvernement du Québec aille chercher l’ensemble des pouvoirs en matière d’immigration auprès du gouvernement fédéral, en utilisant tous les moyens juridiques, fiscaux et politiques à sa disposition.



11. QUE le gouvernement du Québec augmente ses invitations dans le PSTQ afin de permettre la rétention de la main-d'œuvre, notamment en région, et répondre aux besoins économiques du Québec.
12. QUE le gouvernement du Québec continue ses efforts pour offrir la stabilité au réseau postsecondaire, qui favorise la régionalisation de l'immigration.
13. QUE le gouvernement du Québec continue d'honorer ses engagements humanitaires.
14. QUE le gouvernement du Québec poursuive ses efforts afin d'offrir une offre de francisation via Francisation Québec ainsi que des conditions nécessaires pour permettre aux nouveaux arrivants de s'intégrer à la société québécoise.
15. QUE le gouvernement du Québec mette l'accent sur l'importance du français comme critère essentiel dans la sélection des candidats à la résidence permanente.

ANNEXE I - LISTE DES PERSONNES ET DES GROUPES QUI ONT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
ABL Immigration	✓	
AC Immigration Solutions	✓	
Action Réfugiés Montréal	✓	✓
Alliage 02	✓	
Alliance de l'industrie touristique du Québec	✓	
Alliance main-d'œuvre étrangère	✓	✓
Amnistie internationale Canada francophone	✓	
Assemblée des MRC de la Côte-Nord	✓	✓
Association canadienne des professionnels en immigration	✓	✓
Association des collèges privés du Québec	✓	✓
Association des collèges privés non subventionnés	✓	✓
Association des commissions scolaires anglophones du Québec	✓	
Association des détaillants en alimentation du Québec	✓	✓
Association des industries de l'automobile du Canada	✓	
Association des manoeuvres inter-provinciaux	✓	



Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Association des paysagistes professionnels du Québec	✓	
Association du Barreau canadien, Division du Québec	✓	
Association étudiante à l'école des sciences de la gestion de l'UQÀM	✓	
Association étudiante de l'ENAP	✓	
Association étudiante de Polytechnique	✓	
Association étudiante des cycles supérieurs de HEC Montréal	✓	
Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente	✓	
Association Hôtellerie du Québec	✓	✓
Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration	✓	✓
Association Restauration Québec	✓	✓
AXTRA, l'Alliance des centres-conseils en emploi	✓	✓
Bélaïr, Normand	✓	
Benabdel, Mohamed	✓	
Bismarck Sanon, Tolo	✓	
Bureau de coopération interuniversitaire	✓	✓
Centre de réfugiés	✓	✓
Centrale des syndicats démocratiques	✓	✓

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Centrale des syndicats du Québec	✓	✓
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants	✓	✓
Centre multiethnique de Québec et des Habitations du centre multiethnique de Québec	✓	
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	✓	✓
Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis	✓	✓
Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-le Fjord	✓	✓
Chambre de commerce et d'industrie de Québec	✓	✓
Chaudière-Appalaches Économique	✓	✓
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	✓	✓
Comité régional en immigration de l'Abitibi-Témiscamingue	✓	✓
Commissaire à la langue française	✓	✓
Commission des partenaires du marché du travail	✓	✓
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	✓	✓
Communauté métropolitaine de Montréal	✓	
Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval	✓	



Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Confédération des syndicats nationaux	✓	✓
Conseil canadien du commerce de détail	✓	✓
Conseil de la transformation alimentaire du Québec	✓	✓
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail	✓	✓
Conseil du patronat du Québec	✓	✓
Conseil québécois des Ressources humaines en tourisme	✓	
Corporation des carrossiers professionnels du Québec	✓	
Corporation des concessionnaires automobiles du Nord-Ouest	✓	✓
Corporation des concessionnaires automobiles du Québec	✓	✓
Daoust, Jean-François		✓
Distriq, Zone Innovation Quantique	✓	
Dooh, Christian	✓	
Droits collectifs Québec	✓	
Drummond économique	✓	✓
Dupire, Léo	✓	
École de technologie supérieure	✓	✓
Éducation internationale	✓	✓
Espinosa Losada, Efraín Augusto		✓

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Exo-s	✓	
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	✓	✓
Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal	✓	
Fédération des centres de services scolaires du Québec	✓	
Fédération des Cégeps	✓	✓
Fédération des chambres de commerce du Québec	✓	✓
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	✓	✓
Fédération étudiante collégiale du Québec	✓	✓
Fédération étudiante de droit du Québec	✓	
Fédération québécoise des municipalités	✓	✓
Filière porcine du Québec	✓	
Fortin, Pierre	✓	✓
Fournier, Axel	✓	
FTQ-Construction	✓	
Groupepex	✓	
Groupe Proco inc.	✓	
Guilde du jeu vidéo du Québec	✓	✓
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	✓	✓



Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
HEC Montréal	✓	
Houdeib, Mazen		✓
Immigration CAST	✓	✓
INICI	✓	
Institut de recherche sur le Québec	✓	✓
Institut du Québec	✓	✓
Lapointe, Maxime	✓	✓
Lebeau, Bruno	✓	
Lepage Millwork	✓	
Maison Internationale de la Rive-Sud	✓	
Manufacturiers de structures de bois du Québec	✓	
Manufacturiers et Exportateurs du Québec	✓	✓
MCM-Solutions Justes	✓	✓
Meggs, Anne Michèle	✓	✓
Montréal International	✓	✓
Montérégie Économique	✓	
Mouvement des associations générales étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi	✓	
Organisations internationales de l'aviation civile de Montréal	✓	✓
PH Tech	✓	

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Place aux jeunes en région	✓	
Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale	✓	✓
Polytechnique Montréal	✓	✓
Promotion Saguenay	✓	✓
Québec International	✓	✓
Québec Réunifié	✓	✓
Regroupement d'entreprises manufacturières des régions de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale	✓	
Regroupement de 62 familles	✓	
Regroupement des cégeps de régions	✓	✓
Regroupement des groupes de parrainage et organismes au Québec	✓	✓
Regroupement des organismes en hébergement pour les personnes migrantes	✓	✓
Regroupement québécois des résidences pour aînés	✓	✓
Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec	✓	✓
Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec	✓	✓
Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre	✓	
Restaurants Canada	✓	✓
Santarossa, David	✓	✓



Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Sirois, André	✓	
Sollio Groupe Coopératif	✓	✓
STC Manufacturier	✓	
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes	✓	✓
Table régionale des élus de la Chaudière-Appalaches	✓	✓
Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent	✓	✓
Tessier, Audrey	✓	
Union des municipalités du Québec	✓	✓
Union des Préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean	✓	✓
Union étudiante du Québec	✓	✓
Université Bishop's	✓	✓
Université Concordia	✓	✓
Université de Montréal	✓	✓
Université de Sherbrooke	✓	
Université du Québec	✓	✓
Université du Québec à Chicoutimi	✓	
Université du Québec à Montréal	✓	✓
Université du Québec à Rimouski	✓	✓
Université du Québec à Trois-Rivières	✓	✓

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	✓	
Université du Québec en Outaouais	✓	✓
Université Laval	✓	✓
Université McGill	✓	✓
Ville de Montréal	✓	
Ville de Québec	✓	✓
Ville de Sherbrooke	✓	
Volume10	✓	



ANNEXE II - SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION EN LIGNE

Consultation en ligne sur le cahier de consultation intitulé : La planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029

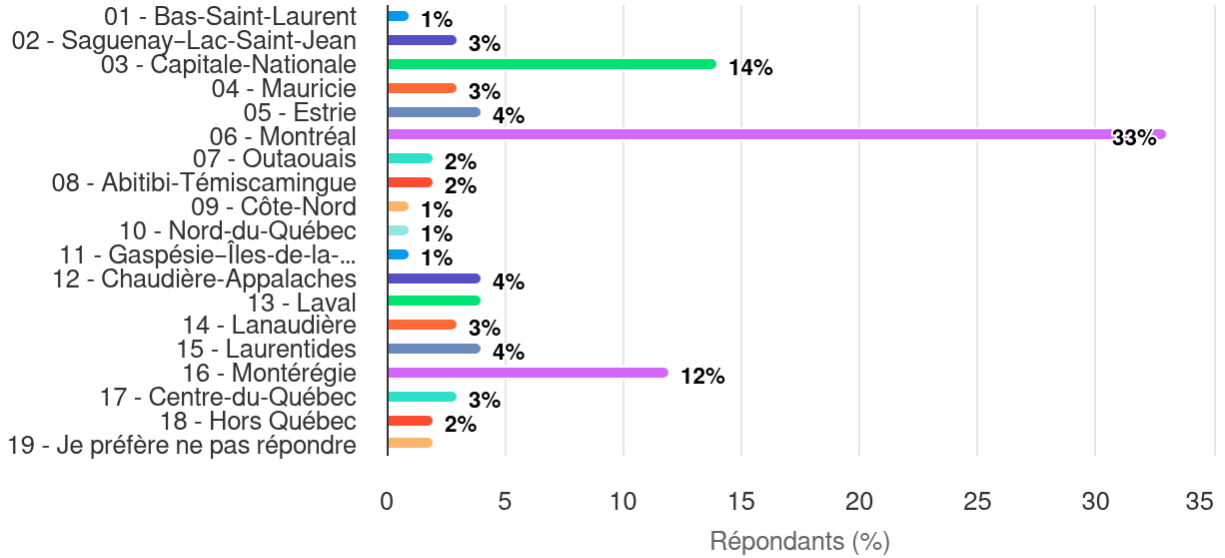
Synthèse des résultats

2025-10-31

Nombre de répondants : 979

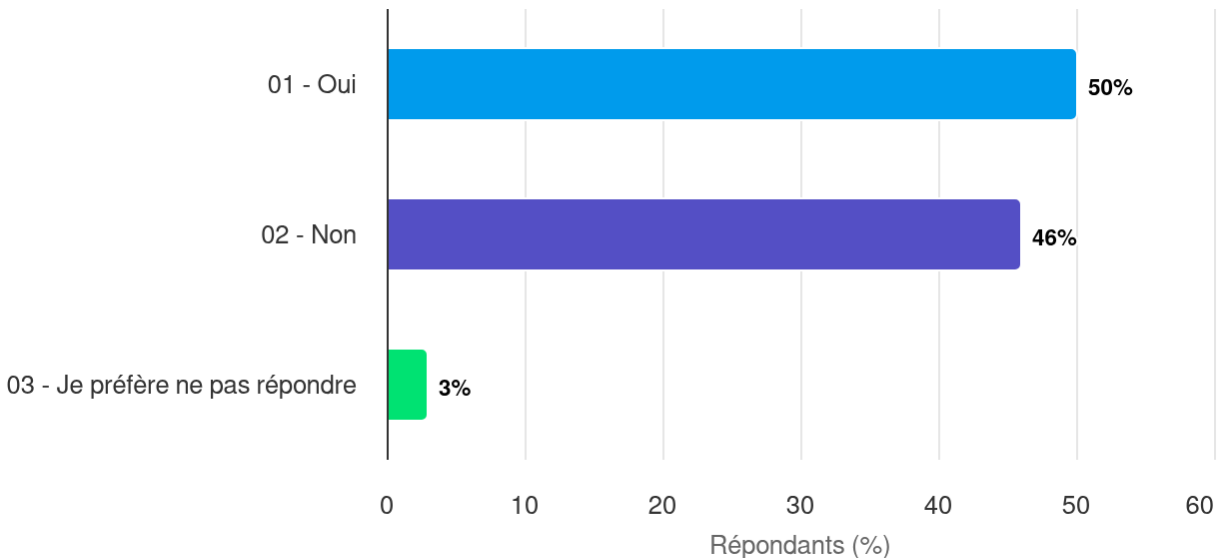
Région :

960 répondants



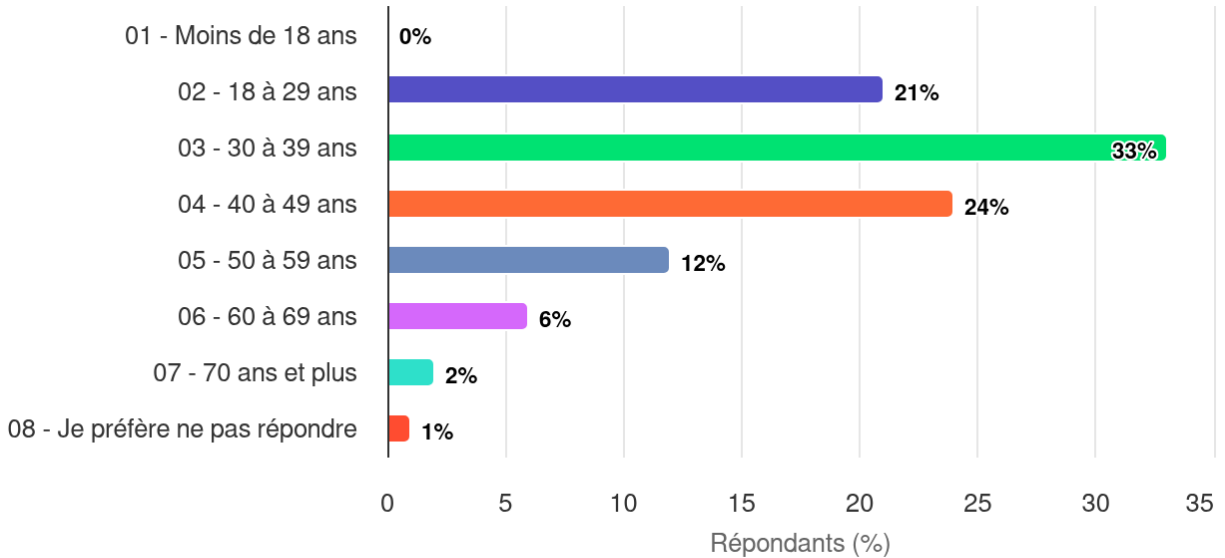
Résidez-vous dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)?

205 répondants



Groupe d'âge







964 répondants



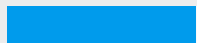



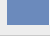

Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie que vous êtes « Pas du tout d'accord », et 5, que vous êtes « Tout à fait d'accord », dans quelle mesure êtes-vous en accord avec les orientations suivantes :

Réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec, en : Agissant dans les programmes pour lesquels le consentement du gouvernement du Québec est requis avant l'admission, et en visant une réduction d'environ 13 % du nombre de titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires et dans le Programme des étudiants étrangers; Interpellant le gouvernement fédéral afin qu'il resserre conséquemment l'encadrement des admissions dans le programme de mobilité internationale et des demandes d'asile à destination du Québec.

960 répondants

	%	Fréquence	
1 - Pas du tout d'accord	39.81%	379	
2	11.13%	106	
3	13.13%	125	
4	7.14%	68	
5 - Tout à fait d'accord	23.32%	222	
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	5.46%	52	
Total		952	

Scénario 2A : Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 25 000 personnes immigrantes admises annuellement; 960 répondants

	%	Fréquence	
1 - Pas du tout d'accord	67.02%	626	
2	7.60%	71	
3	4.07%	38	
4	2.46%	23	
5 - Tout à fait d'accord	14.99%	140	
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	3.85%	36	
Total		934	



Scénario 2B : Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 35 000 personnes immigrantes admises annuellement; 960 répondants







	%	Fréquence	
1 - Pas du tout d'accord	63.32%	580	
2	11.57%	106	
3	9.28%	85	
4	5.57%	51	
5 - Tout à fait d'accord	6.00%	55	
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	4.26%	39	
Total		916	

Scénario 2C : Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 45 000 personnes immigrantes admises annuellement. 960 répondants

	%	Fréquence	
1 - Pas du tout d'accord	35.21%	326	
2	9.72%	90	
3	13.50%	125	
4	11.66%	108	
5 - Tout à fait d'accord	24.51%	227	
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	5.40%	50	
Total		926	





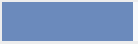

Viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes et favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes.

960 répondants

	%	Fréquence	
1 - Pas du tout d'accord	9.94%	94	
2	6.98%	66	
3	13.85%	131	
4	15.54%	147	
5 - Tout à fait d'accord	49.79%	471	
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	3.91%	37	
Total		946	

Accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec, afin qu'elles représentent entre 63 et 66 % des admissions à la fin de la période.

960 répondants

	%	Fréquence	
1 - Pas du tout d'accord	9.24%	88	
2	4.41%	42	
3	13.87%	132	
4	16.07%	153	
5 - Tout à fait d'accord	46.32%	441	
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	10.08%	96	
Total		952	



Maintenir une forte proportion d'immigration économique, soit de plus de 60 %, dans les admissions permanentes, afin de répondre aux enjeux en main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques prioritaires de l'économie québécoise.

960 répondants

	%	Fréquence	
1 - Pas du tout d'accord	11.52%	110	
2	6.28%	60	
3	15.92%	152	
4	16.65%	159	
5 - Tout à fait d'accord	44.29%	423	
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	5.34%	51	
Total		955	

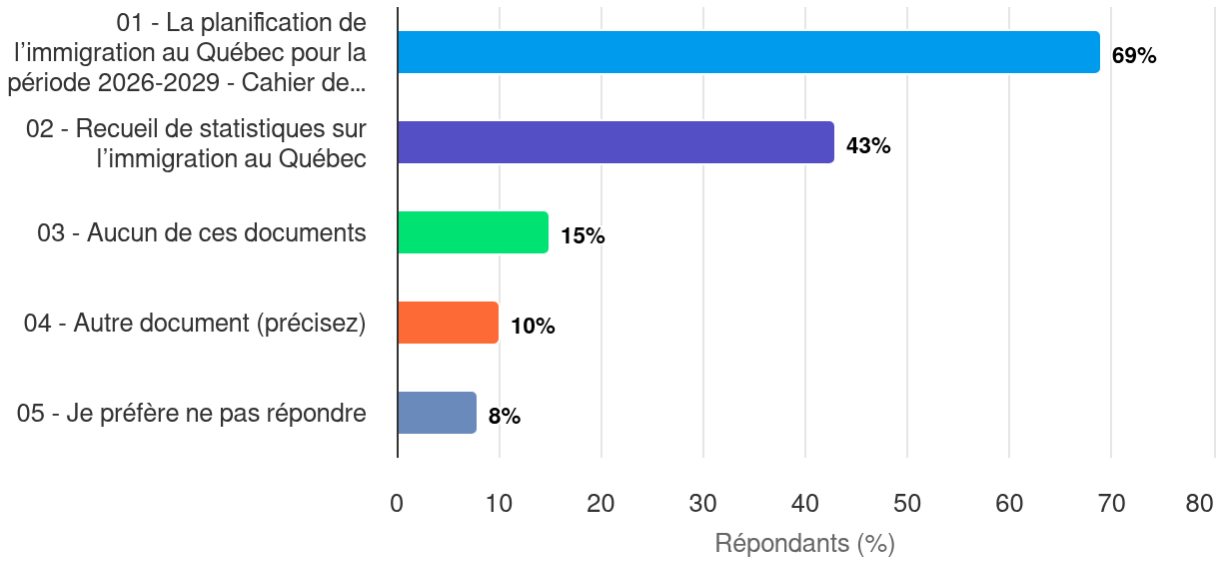
Rééquilibrer la répartition des admissions dans les programmes d'immigration humanitaire, afin de favoriser les personnes résidant sur le territoire québécois.

960 répondants

	%	Fréquence	
1 - Pas du tout d'accord	9.39%	90	
2	6.47%	62	
3	17.01%	163	
4	18.06%	173	
5 - Tout à fait d'accord	37.47%	359	
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	11.59%	111	
Total		958	

Quel(s) document(s) avez-vous consulté(s) avant de répondre à ce questionnaire?

953 répondants





ANNEXE III - OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS REJETÉES PAR LA COMMISSION

OPPOSITION OFFICIELLE

Observations rejetées

1. Les multiples changements aux programmes d'immigration ont grandement nui à la prévisibilité, ont causé des dommages à la réputation du Québec à l'étranger et ont nui à l'économie du Québec.
2. Malgré la mise en place de Francisation Québec, de nombreux enjeux d'accessibilité subsistent en matière de francisation, notamment pour les immigrants à l'emploi, ce qui nuit à l'intégration des personnes immigrantes.
3. Les quotas imposés par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers* (projet de loi n° 74) ont un impact majeur sur la capacité de recherche et d'innovation du Québec, en plus de mettre à mal la carte des programmes des établissements d'enseignement supérieur en région.
4. La suspension du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) a entraîné des conséquences majeures sur les personnes en processus d'immigration et sur l'économie du Québec.
5. Le gouvernement du Québec n'est actuellement pas capable de délimiter, avec des paramètres fiables, la capacité d'accueil du Québec.

Recommandations rejetées

1. QUE le gouvernement du Québec lève le moratoire sur le PEQ, notamment pour ceux qui étaient en processus lors de l'imposition du moratoire.
2. QUE le gouvernement du Québec reprenne dès maintenant la réception, assure un traitement continu et sans restriction des demandes de regroupement familial, jusqu'à la stabilisation de l'inventaire, afin d'atteindre des délais comparables à ceux des autres provinces canadiennes et de réduire significativement l'attente vécue par les familles québécoises concernées, tout en respectant les engagements internationaux en la matière.
3. QUE le gouvernement du Québec retire les cégeps, les collèges privés subventionnés et les universités des quotas imposés pour les étudiants internationaux.

DEUXIÈME OPPOSITION

Recommandations rejetées

1. QUE le gouvernement du Québec se dote de mesures visant à atténuer les effets de la séparation familiale sur les enfants et les familles québécoises en intégrant la priorisation des dossiers de regroupement familial à une éventuelle stratégie de réduction des délais de traitement en immigration.
2. QUE le gouvernement du Québec renforce la vitalité des institutions scolaires et d'enseignement supérieur et leur autonomie scientifique en consolidant ou en mettant en place les programmes nécessaires pour assurer une présence soutenue de la communauté scientifique internationale au sein des communautés étudiantes et professorales.
3. QUE le gouvernement du Québec mette en œuvre des mesures pour renforcer et adapter les infrastructures, les services et les programmes d'accueil, et pour soutenir la volonté d'accueil des communautés, afin de permettre une immigration durable et inclusive et une intégration optimale des nouveaux arrivants.
4. QUE le gouvernement du Québec assure une planification de l'immigration claire et cohérente afin d'offrir de la prévisibilité aux communautés d'accueil et de respecter le contrat moral envers les personnes immigrantes.

DÉPUTÉ D'ARTHABASKA

Observations rejetées

1. Depuis 2016, le nombre d'immigrants temporaires a presque quintuplé, notamment en raison des assouplissements réglementaires adoptés par la Coalition avenir Québec et le gouvernement fédéral.
2. L'augmentation de l'immigration décidée conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral n'a pas permis de résoudre la pénurie de main-d'œuvre. Pire encore, les changements démographiques résultant de ces choix ont entraîné une baisse du PIB par habitant au Canada, selon plusieurs experts. En somme, rien ne démontre, bien au contraire, que le niveau actuel d'immigration ait des effets positifs sur la pénurie de main-d'œuvre et sur l'économie.

Recommandations rejetées

1. QUE le gouvernement du Québec réduise d'au moins la moitié l'immigration temporaire, en faisant passer le nombre de résidents non permanents de près de 616 000 en janvier 2025 à une cible de 250 000 à 300 000 d'ici quatre ans.
2. QUE le gouvernement du Québec fixe les seuils d'immigration permanente à 35 000 nouveaux résidents permanents par année.



3. QUE, dans le cadre de ces 35 000 admissions annuelles, le gouvernement du Québec augmente la part des réunifications familiales (conjoints, enfants et adoptions) et exige une connaissance du français pour les conjoints en âge de travailler.
4. QUE le gouvernement du Québec décrète un moratoire sur l'immigration économique permanente provenant de l'extérieur du Québec, pour le volet des travailleurs qualifiés, afin de sélectionner les nouveaux résidents permanents parmi les immigrants temporaires — soit les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires répondant aux exigences linguistiques.
5. QUE le gouvernement du Québec ramène graduellement le nombre d'étudiants étrangers à son niveau traditionnel de 50 000 par année, en accordant un traitement prioritaire aux programmes offerts en région.
6. QUE le gouvernement du Québec révise la politique de financement des universités en lien avec les étudiants étrangers.
7. QUE le gouvernement du Québec mette en place des permis de travail ouverts, régionaux et sectoriels, en remplacement des permis de travail fermés.



**Notre
maison
citoyenne**

assnat.qc.ca